

pour plusieurs fleuves, depuis plus d'un siècle, par suite de travaux grandioses, magnifiques peut-être, mais mal placés.

A la vue de cet exhaussement du fond du lit des fleuves ou d'une partie de leur lit, on s'est préoccupé souvent et à juste titre de la profondeur du lit des cours d'eau, les *Annales des Ponts et Chaussées* (1) en ont entretenu leurs lecteurs. C'est qu'en réalité la question était grave, menaçante; alors que certains endiguements amenaient, par la masse des eaux encaissées, des transports énormes de matériaux. Ces matériaux allant se déposer à chacun des bras ou des tournants où il y avait ralentissement de vitesse, il y avait lieu de s'émouvoir. Les opinions ont été bien partagées, les moyens proposés ont beaucoup varié, mais ils se réduisent tous à des digues encaissantes ou à des écluses de chasse assez fortes pour résister à la charge d'eau. On voit que les eaux ainsi encaissées prennent une rapidité grande et emportent par cette rapidité les matières susceptibles d'être entraînées; mais ce n'est que reculer le mal, le transporter d'un lieu dans un autre, et s'il lui était permis de les transporter ainsi jusqu'à la mer il n'y aurait qu'un demi-mal, celui de faire des travaux dispendieux et de perdre à la mer d'excellents détritits. Mais il n'en est pas ainsi: la vitesse va en diminuant avec l'avancement des cours d'eau, si bien que les écluses de chasse sont les seuls palliatifs dans le voisinage de la mer. Bien avant ce voisinage les bancs de graviers, les gros cailloux se sont déposés quoi qu'on fasse.

Il faut donc reconnaître que les portions inférieures des fleuves vont en général en exhausant leur lit. Ce fait est évident si l'on réfléchit que les terrains emportés par la rapidité des eaux qui se troublent à chaque crue, doivent se déposer quelque part, et que ces dépôts doivent se faire sur les parties où la pente des cours d'eau va en s'amoindrissant.

Dès lors, endiguer un fleuve c'est tôt ou tard exhausser le fond de son lit au-dessus des prairies environnantes, dans la partie inférieure de son cours.

(1) *Approfondissement du lit des rivières*, par M. Baumgarten, 1846.